

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 octobre 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-10-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois d'octobre de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2012-10-314

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 11.3 Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, Section locale 1862.
- 11.4 Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, Section locale 1862.
- 14.1 Adjudication du contrat relativement aux travaux de pavage pour la rue Pelchat à Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-315

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

... LETTRE DE MONSIEUR SIMON DUPUIS.

Monsieur Simon Dupuis soumet une demande au Conseil à l'effet qu'une rue ou un rang porte le nom « Dupuis »

Le conseil prend acte.

Rs.2012-10-316

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – GALA DE RECONNAISSANCE SCOLAIRE 2011-2012.

Attendu que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe réalisera son deuxième Gala de reconnaissance scolaire le 8 novembre 2012;

Attendu qu'il s'agit d'un événement entièrement autofinancé, l'appui de la Ville est sollicité par le biais d'une commandite;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349 à Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Gala de reconnaissance scolaire 2011-2012 à titre de commanditaire, selon le plan de visibilité joint à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-10-317

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UN ADDENDUM DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME LOCAL DE GESTION AUTOMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Attendu la réception d'un addendum pour modifier deux articles à la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de dudit addendum;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc., l'addendum à la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

De désigner le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit addendum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-318

REGROUPEMENT D'ACHATS – PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2013.

Considérant les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telle que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Considérant que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie à la Ville de Verchères le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2013. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans.

Par la présente résolution, la ville s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la ville délègue **Nathalie Ouellet**, directrice générale, comme représentante pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 236-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 236-2012 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Acton Vale ».

Rs.2012-10-319

RÉSOLUTION FIXANT LE PRIX DES TERRAINS DANS LE SECTEUR À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY.

Attendu que la Ville d'Acton Vale dispose de terrains destinés à la construction et situés dans le secteur compris à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

Attendu que la Ville désire fixer les prix de vente de ces terrains en tenant compte du coût des infrastructures, celles-ci faisant l'objet d'une résolution décrétant la construction de ces infrastructures et en autorisant le paiement à même l'appropriation du surplus accumulé;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que le conseil fixe le prix de base des terrains, actuellement propriété de la Ville d'Acton Vale, situés dans le secteur situé à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry à un coût de 2,30 \$/mètre carré, plus taxes applicables;

Qu'à ce taux de base s'ajoute le coût des infrastructures pour chacun des immeubles du secteur, le montant des infrastructures ayant été établi en divisant le montant de la dépense engagée par la ville pour les travaux de prolongement de la rue Pelchat au prorata de la superficie de chaque terrain par rapport à la superficie totale des lots développés. Ce coût est établi à 22,30 \$ le mètre carré, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-320

RÉSOLUTION D'INTENTION CONCERNANT LA VENTE DES TERRAINS DU PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY.

Attendu que la Ville d'Acton Vale dispose des terrains destinés à la construction et situés dans le secteur compris à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend définir les clauses pour la vente des terrains;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville vendra uniquement un seul terrain par personne morale et/ou par personne physique majeure;

Que l'acheteur s'engage à demander un permis de construction et de construire dans les 18 mois suivant le contrat notarié de l'achat dudit terrain, à défaut de quoi l'acheteur s'engage à rétrocéder ledit terrain à la Ville d'Acton Vale à ses frais, et au même prix que les présentes moins 10 % à titre de dommages et intérêts liquidés par la Ville d'Acton Vale;

Que l'acheteur s'engage à payer les frais et honoraires de l'acte de vente ainsi que son inscription et toutes les copies pour les parties pour l'offre d'achat;

Que l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ou aliéner les droits résultant de l'offre d'achat dans les 18 mois suivant le contrat notarié sans le consentement préalable et écrit de la Ville d'Acton Vale. Si la ville consent à la demande de vente au maximum du prix d'acquisition et/ou cession et/ou aliénation, l'acquéreur subséquent devra construire dans le délai initial prévu au contrat;

Que l'acheteur s'engage à signer un contrat notarié dans les 30 jours suivant la promesse d'achat;

Que l'acheteur s'engage à remettre à la Ville d'Acton Vale, au moment de la conclusion de la promesse d'achat, un acompte de 5 % du montant du prix de vente.

Que toute et chacune des conditions seront inscrites à l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-321

RÉSOLUTION RELATIVE À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-322

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter le nouveau député du comté de Johnson, Monsieur Yves-François Blanchet pour sa victoire lors des élections provinciales du 4 septembre dernier, ainsi qu'à sa nomination au sein du cabinet provincial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis (S. Boisvert);

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-10-323

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-08-2012 au 25-09-2012	446 605.89 \$
• Paiements par AccèsD du 30-08-2012 au 27-09-2012	60 016.40 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois de septembre 2012	225 365.18 \$

Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de septembre 2012 	227 985.64 \$
Grand Total	959 973.11 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-324

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE -2012-2013.

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur [SSQ Groupe financier], pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont justifiées;

Attendu que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

Attendu que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq [5] ans;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville d'Acton Vale et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par la SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville d'Acton Vale pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 au montant de 100 817.43 \$ taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 54-191-00-002.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-325

APPEL D'OFFRES DE L'U.M.Q. AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-326

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE N°15 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Horaire de travail – Traitement des eaux (article 16.03) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-327

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE N°16 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Retraite progressive – Jules Ringuet et Pierre Gosselin »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-328

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE PAVAGE POUR LA RUE PELCHAT À ACTON VALE.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour des travaux de pavage pour la rue Pelchat à Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 14 155 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les surplus libres, pour les travaux de pavage pour la rue Pelchat à Acton Vale;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : DJL au coût de 14 155 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 1^{er} octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-329

ADOPTION DU RÈGLEMENT 240-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 17 septembre 2012, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 240-2012 « Règlement ayant pour but de modifier l'article 83 du Règlement n° 177-2009 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-10-330

DEMANDE D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU WILFRID COUTU – FERME ACTON INC.

Attendu la réception d'une demande d'entretien de Ferme Acton inc. dans le cours d'eau Wilfrid-Coutu situé sur les lots 2 329 761, 2 326 304 et 4 110 668 du Cadastre du Québec, propriété de Ferme Acton inc., 2^e Rang à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la personne désignée de la Ville d'Acton Vale, Monsieur Stéphane Boisvert à l'effet que l'entretien du cours d'eau est nécessaire;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que compte tenu que les sédiments et la végétation empêchent le libre écoulement et rehaussent le fond du cours d'eau, la Ville appuie la demande d'entretien dans le cours d'eau Wilfrid-Coutu;

Que la Ville choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

- BMI experts-conseils [ou autre ou elle-même] pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;
- La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par BMI experts-conseils [ou autre ou elle-même].

Que compte tenu l'urgence de cette intervention, la Ville d'Acton Vale soumet une demande à la MRC d'Acton à l'effet que dans la mesure du possible, les travaux soient réalisés le plus rapidement, pour le printemps 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15

M. Marc Ledoux	<ul style="list-style-type: none">• Commentaires concernant la pétition qui a été déposée concernant le bruit relatif à la circulation sur la rue Notre-Dame.
M. Yves Leclerc	<ul style="list-style-type: none">• Redemande le prix des terrains mentionnés au point 5.5.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-six minutes [20;26].

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date